

## Conservatoire de Musique de Huy, fondation d'utilité publique Tarif minerval et cotisation 2011-2012

| <b>Droit d'inscription (Minerval)</b><br>(conformément à l'arrêté du 20/11/1995)   | <b>Doc.</b> | <b>Minerval</b> | <b>Documents à fournir</b>   |
|--|-------------|-----------------|--|
| moins de 12 ans / né(e) après le 31 décembre 1999  | A           | 0               | attestations établissant les conditions d'exemption à une date comprise entre le 1 <sup>er</sup> et le 30 septembre<br>A. Une preuve de la date de naissance et de la nationalité de l'élève (copie du livret de mariage ou de carte d'identité ou extrait de naissance ou carte SIS) ;<br>B. Attestation de l'école primaire fréquentée ;<br>C. <b>Attestation de l'ONEM</b> ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) ;<br>D. Composition de ménage ;<br>E. Attestation du CPAS ;<br>F. Attestation de l'AWIPH, de la COCOF ou du Ministère de la Prévoyance sociale ;<br>G. Preuve des inscriptions pour les deux enfants plus âgés ;<br>H. Attestation officielle (annexe 4) émanant de l'académie ;<br>I. Attestation d'inscription en <b>qualité d'élève régulier</b> dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), <b>organisé ou subventionné par la Communauté française</b> ;<br>J. Attestation du FOREM, d'ACTIRIS ou du VDAB ;<br>K. Attestation de l'Office national des pensions ;<br>L. Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe 4 page 2). |
| plus de 12 ans / inscrit dans l'enseignement primaire  | A B         | 0               |  |
| chômeur complet indemnisé  | A C         | 0               |  |
| élève à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM  | A C D       | 0               |  |
| élève bénéficiant du revenu d'intégration  | A E         | 0               |  |
| enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration  | A E D       | 0               |  |
| élève handicapé  | A F         | 0               |  |
| enfant à charge d'un handicapé   | A F D       | 0               |  |
| demandeur d'emploi en période de stage d'attente   | A J         | 0               |  |
| personne pensionnée sous statut GRAPA  | A K         | 0               |  |
| troisième enfant inscrit dans une académie (le moins âgé)  | A G D       | 0               |  |
| minerval déjà payé dans une autre académie   | A H         | 0               |  |
| Élève inscrit en Humanités artistiques dans l'ESAHR  | A I         | 0               |  |
| Élève inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupe : Arts et Sciences, Arts plastiques ou Danse   | A L         | 0               |  |
| Élève inscrit dans l'enseignement secondaire professionnel ou technique de transition ou de qualification dans le secteur 6 : Arts appliqués, groupe : Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie | A L         | 0               |  |
| né(e) entre le 15 octobre 1993 et le 31 décembre 1999 inclus   | A           | 66 €            |  |
| Élève inscrit dans l'enseignement supérieur, obligatoire ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française  | A I         | 66 €            |  |
| autre cas, né(e) avant le 15 octobre 1993  | A           | 164 €           |  |

**Cotisation à l'asbl « Soutien et promotion du Conservatoire »** dont l'objectif social est d'aider notre établissement à faire face à de lourdes charges financières : locations de bâtiments, achats et entretien d'instruments, développement de projets pédagogiques, etc. La totalité de la cotisation doit être réglée avant la fin du premier trimestre. La cotisation est GRATUITE à partir du 4<sup>e</sup> inscrit de la même famille et pour les élèves inscrits uniquement en HA ou fréquentant uniquement les cours organisés par le Conservatoire dans les écoles d'Outre-Meuse, Wanze, Couthuin, Marchin ou Tihange.

|   |       |
|---|-------|
| moins de 12 ans / né(e) après le 31 décembre 1999<br>• réduction de 40 € pour les 5 à 7 ans suivant 1 seule période en prép., pour les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> inscrits de la même famille ; | 120 € |
| né(e) entre le 15 octobre 1993 et le 31 décembre 1999 inclus  | 80 €  |
| autre cas, né(e) avant le 15 octobre 1993   | 30 €  |

À Huy, où un terminal bancaire sera disponible, un acompte est réclamé à l'inscription : 66 € pour un élève né à partir du 15 octobre 1993, 164 € pour celui né avant cette date. Cet acompte pourrait être réduit en fonction des documents d'exemption fournis. Des modalités plus souples seront appliquées dès qu'il y a 3 inscriptions de la même famille.

**Tarif pour (nom et prénom de l'élève) :** .....

Compte : **BE65 0882 3337 2796** — communication : <communication>

Pour la « preuve de la date de naissance et de la nationalité de l'élève (copie du livret de mariage ou de carte d'identité ou extrait de naissance ou carte SIS) », vous pouvez scanner le document et nous l'adresser en pièce jointe à [info@conservatoiredehuy.be](mailto:info@conservatoiredehuy.be). Vous pouvez aussi photocopier le document et nous l'adresser par la poste.